

Installation-Maintenance-Réparation-Epreuve-
Déménagement-Location- TVA FR56400638565

6 rue de Savoie
ZAC Patte D'Oie - 31330 Merville

Tél : 05.61.82.13.13

Email : contact@depannages31.com

Client Livré : 0000001357

- GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Client Facturé : 0000001357

- GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE

50100328

DATE

22/01/2025

N° DOSSIER

31 603

ECHEANCE

22/01/2025

MODE DE REGLEMENT

Chèque ou virement à 30 jours fin de mois

N° DE COMMANDE

Désignation	Qté	P.U H.T	Remise	Total HT
INTERVENTION DU 15/01/2025 SUITE A VOTRE DEMANDE TECH Simon D. Dossier 31603				
2 col fog sans plaque (idem corgi erco 3002cbp) vis maître complètement abîmée dû à la rotation des écrous suite certainement à un oubli sous le chariot du pont .				
Devis à faire pour réparation : - vis maître 4-111759 x1 - écrous porteurs 4-111768 x2, il manque sur la vue éclatée la pige de contrôle des écrous porteurs ainsi que les vis qui maintiennent cette pige , voir avec corgi pour se les procurer , 2 pige + 2 vis + 2 autres petites vis - écrous de sécurité 4-111761 x2 - raccords écrous 4-111767 x4 - patte Anti rotation 4- 111858 x2 - secu pied 4-111844 x2 + 4-111845 x2 + 8 goupilles fendues au commerce - guide chaîne 4-111814 x4 - cable sécurité 4-111754 x1 + 4-111755 x1 - chaîne 4-111754 x 2 - cale de guidage 4-111846 x2 + 4-111847x2 + 4-111848 x4 - sous réserve d'autres pièces défectueuses constatées lors des réparations - mo 8h + 2 techs + chèvre				
MAIN D'OEUVRE BEZIERS	1	75,00		75,00
DEPLACEMENT<40 km BEZIERS	1	100,00		100,00

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012)

PRESTATAIRE MATERIELS DE GARAGE

Installation-Maintenance-Réparation-Epreuve-
Déménagement-Location- TVA FR56400638565

DépANNAGES 31

6 rue de Savoie
ZAC Patte D'Oie - 31330 Merville

Tél : 05.61.82.13.13

Email : contact@depannages31.com

RCS 40063856500046 - APE :3312Z

SAS au Capital de 100 000€ - Siret : 40063856500046

Cd	% Tx	Total HT	Total TVA
2	20,00	175,00	35,00

Total H.T	175,00 €
Total T.V.A	35,00 €
Total T.T.C	210,00 €

CODE BANQUE : 15589 - **CODE GUICHET** : 33547

N° COMPTE : 07643456443 - **Clé RIB** : 89

IBAN : FR76 1558 9335 4707 6434 5644 389- **BIC** : CMBRFR2BARK

Montant perçu	0,00 €
Reste à percevoir	210,00 €
Date échéance	22/01/2025

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012)

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE REPARATIONS

Il est de convention expresse que:

VENTES

Nos matériels et marchandises voyagent toujours, même en cas de livraison franco, aux risques et périls du destinataire: ils sont vendus payables au siège de la société et facturés en fonction des conditions économiques et fiscales au moment de la livraison.

DEVIS

Nos devis ne constituent pas un engagement ferme, mais sont fournis simplement à titre indicatifs, et sous réserve des variations justifiées dans le coût des fournitures et de la main d'œuvre. Le client s'engage à rembourser les frais de démontage et de remontage, ainsi que les frais d'établissements du devis dans le cas où il ne donnerait pas suite à celui-ci. Si, en cours de travail, des réparations et fournitures autres que celles prévues se révélaient nécessaires, elles pourront faire l'objet d'un devis supplémentaire, si le montant est supérieur à 10% du premier devis. Les devis ne comprennent pas les frais occasionnés par le diagnostic et l'acheminement du matériel mobile jusqu'à nos ateliers.

DELAIS

Les délais indiqués pour nos livraisons sont donnés à titre indicatif, ils seront prorogés de plein droit en cas de force majeure ou de circonstance imprévisibles de grèves, d'incendies, etc. Les retards ne peuvent pas donner lieu à des dommages et intérêts que moyennant stipulation spéciale et expresse de notre part lors de la commande. Les délais d'exécution des travaux ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur dépassement n'engage que notre responsabilité et ne peut pas donner lieu à des indemnités d'immobilisation ou de retard.

CONTRAT

Les contrats sont valables pour une durée d'un an. Il sera reconductible tacitement. Il est basé sur une ou deux visites annuelles (selon le type de contrat) qui comprendront l'entretien préventif, la vérification, le réglage et les épreuves nominales (selon le type de contrat) des matériels pris dans ce contrat. La fourniture des huiles, graisses et lubrifiants faisant l'objet du contrat. La main d'œuvre nécessaire pour le remplacement des pièces défectueuses au cours de la visite suite à une usure normale des appareils fait l'objet du présent contrat (comme les tampons, sécurités pieds, sécurités portières, réflecteurs, étiquettes, circlips, joncs.) excepté les écrous porteurs, les jeux de câbles, les vérins hydrauliques et pneumatiques. L'ensemble des pièces fournies est facturé au tarif en vigueur.

INSTALLATION PONTS

Seront à la charge du client avant l'installation : la conformité de l'installation électrique et pneumatique, la conformité de la chape, le cas échéant, un déplacement vous sera facturé.

EPREUVES DE MISE EN SERVICE

Seront à la charge du client pour l'épreuve : L'alimentation en eau pour remplir nos cuves, la mise à disposition du pont (au sein d'un véhicule dessus), le raccordement électrique et pneumatique, L'EPREUVE SERA VALIDEE SI LE MONTAGE EST CONFORME AUX DONNEES CONSTRUCTEUR, le cas échéant, un déplacement vous sera facturé.

ACCESSOIRES

Nous sommes responsables que des accessoires et appareils fixés aux matériels et objets confiés à notre atelier après inventaire, ainsi que de la quantité de fluide notée à l'entrée du matériel à l'atelier.

REPARATION ATELIER

L'envoi de la facture constitue mise à disposition du matériel terminé à notre atelier. En cas de non enlèvement dans un délai de huit jours, le matériel sera considéré comme étant en stockage et le tarif à la journée sera appliqué.

PIECES DETACHEES

Les pièces remplacées ne seront conservées que sur la demande expresse du client au moment l'intervention et pendant un délai maximum de sept jours.

RESERVES DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de nos matériels et fournitures n'a pas lieu au moment de la passation de la commande et du versement de l'acompte. Nous conservons l'entière propriété des marchandises vendues jusqu'à paiement complet et effectif du prix en principal et intérêts. L'acquéreur supportera la charge des risques à compter de la livraison et s'oblige à les assurer à ses frais. En cas de non paiement aux échéances contractuelles, le vendeur ou ses ayants droit seront libres de reprendre les marchandises ou matériels livrés.

PAIEMENT PRIX

Paiement anticipé: absence d'escompte pratiqué par l'entreprise.

Paiement tardif: dans le cas où le délai figurant sur la présente facture ne serait pas respecté, des pénalités seront réclamées par nos soins, dont le montant correspondra au moins à une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué à la somme due (article 3 -1, loi 92-1442).

Nos matériels, marchandises et réparations sont payables à 30 jours fin de mois. Les matériels, la main d'œuvre et les fournitures sont comptés aux tarifs en vigueur au moment de la facturation. En cas de réparation consécutive à un accident couvert par une assurance, le client est seul responsable du paiement des travaux effectués, l'assurance n'ayant jamais, avec nous, aucun lien de droit. Nous sommes cependant à la disposition de celle-ci pour lui fournir tous les renseignements dont elle peut avoir besoin. Les intérêts de retard, en cas de non paiement, seront dus au taux légal à dater de l'échéance sans qu'il soit besoin de préavis. Au cas où à titre exceptionnel, nous aurions accepté un règlement par traite acceptées et échelonnées, il est expressément convenu entre les parties que le défaut de règlement d'une seule traite à son échéance rendrait immédiatement exigible l'intégralité du solde de la créance.

Lorsque le recouvrement de nos factures sera exécuté par procédure judiciaire, il sera perçu à la charge du débiteur une indemnité fixée à 10% des sommes à recouvrer.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conserve l'entière propriété des marchandises faisant l'objet de la présente facture jusqu'au paiement complet et effectif du prix facturé.

RESPONSABILITE

Nous garantissons que les opérations effectuées sur vos matériels sont exécutées selon les règles de l'art.

Toutefois, il est de convention expresse que nous ne pouvons être tenus responsables des dommages et notamment des ruptures, cassures, fêlures, détériorations survenant au matériel ou à ses organes ou accessoires après notre intervention.

RECLAMATIONS

En cas de contestation relative à la bonne exécution des travaux demandés, le client doit nous avertir immédiatement et nous faire constater le bienfondé de sa réclamation. Aucune réclamation ne sera admise après un délai d'un mois. Nous déclinons toute responsabilité en cas de démontage de la pièce ou de l'organe incriminé, en dehors de notre présence.

DEPANNAGE

Etant responsable des accidents pouvant survenir à l'occasion des travaux, nous n'acceptons aucune participation du client ou de son préposé à l'exécution de ces travaux.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes nos opérations et les contestations auxquelles elles donneraient naissance relèvent de la compétence exclusive du tribunal de commerce dont dépend notre siège social, même en cas d'appel en garantie. La vente franco, la création d'effet de commerce, l'acceptation de modalités de règlement ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

CONDITIONS D'APPLICATION

Les clauses stipulées ci-dessus sont exposées à la connaissance de la clientèle et font la loi des parties. Le client, par la passation de commande, déclare en accepter les termes et ne saurait en contester la validité. Il est précisé que les stipulations des commandes de nos clients en peuvent ni annuler, ni modifier nos conditions à moins d'accord express confirmé par écrit.